communauté de communes BASSIN DE MARENNES

NATURA 2000

A Ras 2 Marais

L'info des sites Natura 2000

Marais de Seudre, de Brouage & d'Oléron

N°7 – Juin 2013

Sommaire

- Edito p.1
- Enjeux des sites p. 2
- Programme d'actions Natura 2000 p.3
- Outils contractuels p. 4-5
- Découvrir p. 6

Lancement de l'animation Natura 2000 !

Après 2 ans de rédaction (de 2010 à 2012), les plans de gestion des sites Natura 2000 couvrant les marais de l'estuaire de la Seudre, de Brouage et de l'ile d'Oléron ont été approuvés par arrêté préfectoral le 04 mars 2013. L'étape suivante consiste à mettre en œuvre les actions inscrites dans ces documents : c'est la phase d'**animation Natura 2000**.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM), qui a œuvré à la rédaction de ces plans de gestion, a souhaité continuer ce travail et faciliter son appropriation par les acteurs locaux en se portant candidat à l'animation Natura 2000. Le 13 mai 2013, le comité de pilotage Natura 2000 a élu la CCBM structure animatrice des DOCOB et son président, M. Jean-Luc ROUSSEAU, président du comité de pilotage.

En parallèle, la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron (CCIO) mène actuellement une politique de gestion des espaces naturels de son territoire, avec notamment la mise en place d'une équipe de techniciens « Gestion des espaces naturels ». Certaines des missions de l'animation Natura 2000 (sensibilisation, relais d'information) pourraient être assurées par ces agents. La CCBM a donc fait le choix d'une « co-animation Natura 2000 » au sein de laquelle la CCBM serait l'animateur principal.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est ainsi animateur Natura 2000 des sites suivants :

- **les marais de la Seudre et du sud Oléron**
- **les marais de Brouage et du nord Oléron**

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron constituera un relais local sur les marais oléronais.

Natura 2000 est un sujet très complexe et sensible, aussi la CCBM souhaite axer son action sur la sensibilisation et la communication des citoyens aux enjeux écologiques du territoire ainsi qu'aux avantages et inconvénients de la démarche. Des réunions publiques devraient avoir lieu près de chez vous, ne les ratez pas !

Gaëlle KANIA
Animatrice
Natura 2000

Sites Natura 2000

« Marais de Brouage et du nord Oléron »

Territoires terrestres : 14 268 ha

✓ Le marais de Brouage en dehors de certaines zones de cultures et de certains coteaux (ile d'Hiers)

✓ Les marais salés situés sur les communes de Saint-Pierre d'Oléron et du Château d'Oléron

✓ Les marais saumâtres et doux oléronais : marais de l'Acheneau, du Douhet et de la Maratte

✓ Les franges littorales et les bordures des marais (coteaux et boisements)

« Marais de la Seudre et du sud Oléron »

Territoires terrestres : 10920 ha

✓ Le marais salé de la Seudre

✓ Une partie des marais doux en amont du marais de la Seudre sur le territoire des syndicats de Dercie-la Palud (rive droite) et Saujon-Saint Sulpice (rive gauche)

✓ Deux zones de marais salés sur Oléron : le marais des Bris et le marais sur la commune de Le Grand-Village-Plage

✓ Deux entités de marais doux oléronais : le marais d'Avail et le marais de la Perroche

« Marais de la Seudre et du sud Oléron »

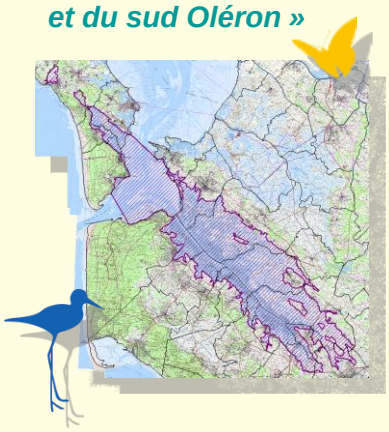

Le DOCOB, plan de gestion d'un site Natura 2000

- Validation par les acteurs :

✓ **20 septembre 2012** ✓ **20 mars 2012**

- **Validation scientifique** : 4 octobre 2012
- **Approbation par arrêté préfectoral** : 4 mars 2013

Enjeux principaux

✓ **Oiseaux :** Busard des roseaux , Héron pourpré

✓ **Mammifères :** Loutre d'Europe

✓ **Invertébrés :** Cuivré des marais, Cistude d'Europe

✓ **Habitats/Milieux :** prairies, fossés

✓ **Activités :** élevage bovins

✓ **Oiseaux :** Gorgebleue à miroir de Nantes, Echasse blanche

✓ **Mammifères** : Loutre d'Europe

✓ **Invertébrés :** Rosalie des Alpes

✓ **Habitats/Milieux :** zones en eau (bassins, fossés, claires)

✓ **Activités :** conchyliculture

« Marais de Brouage et du nord Oléron »

Gorgebleue à miroir de Nantes © P. Jourde

Cuivré des marais © OBIOS

Cistude d'Europe © LPO

Rosalie des Alpes © V. Bertin

Programme d'actions Natura 2000 sur les marais de Brouage, de la Seudre et d'Oléron

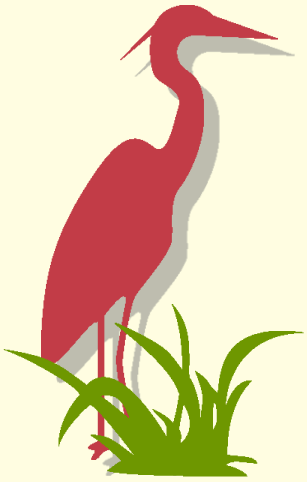

Le programme d'actions Natura 2000 est décrit dans le plan de gestion de chaque site Natura 2000 : le Document d'Objectifs (DOCOB).
Elaborés entre 2010 et 2012, à partir d'inventaires scientifiques et socio-économiques, les DOCOB constituent une feuille de route précise pour les années à venir. Chacun a fait l'objet d'une large concertation, puis validation auprès des acteurs locaux : élus, représentants des propriétaires, agriculteurs, conchyliculteurs, pêcheurs, chasseurs, naturalistes, professionnels du tourisme.

Les objectifs du programme :

- protéger **62 espèces d'oiseaux** et plus précisément leurs habitats (nidification, migration, hivernage)
- préserver **23 milieux remarquables**
- protéger **18 espèces animales** (hors poissons et oiseaux) et **1 espèce végétale**

Les grands axes :

En réponse aux besoins de préservation, plusieurs objectifs prioritaires ont été identifiés pour lesquels seront mises en œuvre des mesures de gestion :

- Maintenir les milieux dans un bon état de conservation
  - ✓ *Soutenir les activités contribuant au maintien des milieux*
  - ✓ *Mettre en défens les micro-habitats sensibles*
- Maintenir la qualité de l'eau et les fonctionnalités des zones humides
  - ✓ *Adapter la gestion de l'eau aux enjeux écologiques et économiques*
  - ✓ *Contribuer à l'entretien du réseau hydraulique*
- Améliorer les conditions d'accueil des espèces d'intérêt communautaire
  - ✓ *Réduire les facteurs de mortalité*
  - ✓ *Améliorer les connexions écologiques entre les différents milieux*
- Sensibiliser le grand public et les différents acteurs
- Améliorer la connaissance afin d'évaluer les actions mises en œuvre

Le programme d'actions est mis en œuvre par la structure animatrice.

Quel sont les rôles de l'animateur Natura 2000 ?

✓ Communiquer et sensibiliser
✓ Proposer les contrats et la charte Natura 2000
✓ Assister les porteurs de projets
✓ Suivre et évaluer les contrats
✓ Préparer les réunions du comité de pilotage

Activités et projets sur un site Natura 2000

Les sites Natura 2000 ne remettent pas en cause et ne réglementent pas les activités existantes. Il est donc toujours possible d'exploiter ses bois, de chasser, de pêcher, de pratiquer la randonnée, etc.
En revanche, certaines activités nouvelles pour le site devront prouver qu'elles ne génèrent pas d'impact notable sur le site ou que les impacts ne peuvent pas être évités. Cette étude est nommée **évaluation des incidences Natura 2000**.

Où consulter le programme d'actions de chaque site Natura 2000 ?

Les actions sont intégrées dans les DOCOB. Vous pouvez les consulter :

✓ sur le site Internet Natura 2000 www. marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

✓ sur le site Internet de la DREAL Poitou-Charentes www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

✓en contactant l'animateur Natura 2000 (coordonnées p.6)

Natura 2000 : outils contractuels

La mise en œuvre de Natura 2000 repose sur l'engagement volontaire des propriétaires et des gestionnaires. Les mesures de gestion inscrites dans un DOCOB n'ont pas de caractère obligatoire. Le propriétaire ou l'ayant-droit choisit ou non de s'impliquer dans la démarche Natura 2000. Il choisit également son niveau d'implication. Ainsi l'adhésion à cette démarche de préservation de la nature peut se traduire par différents niveaux d'engagement :

► Le **contrat Natura 2000** est l'outil qui permet de **financer les travaux** prévus dans le DOCOB. Il présente une liste d'engagements et de recommandations visant à maintenir ou restaurer des milieux naturels et entraînant des surcoûts de gestion. Ces surcoûts entraînent l'attribution d'une subvention atteignant généralement 100% pour les contrats dits « ni agricoles ni forestiers » et les contrats « forestiers ».
Les contrats agricoles prennent la forme de mesures agro-environnementales territorialisées et sont rémunérés en fonction des engagements pris.

► La **charte Natura 2000** est un outil contractuel non rémunéré d'**adhésion aux objectifs de gestion** décrits dans le DOCOB. La charte Natura 2000 correspond à des actes de **gestion courante** et de **bonnes pratiques** n'entraînant pas de surcoût de gestion à l'ayant-droit.
Dans tous les cas, le propriétaire signataire peut bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur le non bâti.

Qui peut signer un contrat Natura 2000 ?

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 :
✓ Particuliers
✓ Professionnels
✓ Titulaires de baux de chasse ou de pêche

Qui peut signer une charte Natura 2000 ?

✔ Engagements portant sur les milieux : le propriétaire ou un ayant-droit de parcelles incluses dans le périmètre site Natura 2000 ;

✔ Engagements portant sur les pratiques : toute personne ou structure liée de près ou de loin à ces pratiques (association sportive, office de tourisme, commune, syndicat, etc.)

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Vous êtes ayant droit sur le site Natura 2000
- Votre parcelle abrite des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire
- Vous souhaitez maintenir ou modifier vos pratiques de gestion afin qu'elles soient favorables à ces habitats ou espèces

La modification de ces pratiques entraînent un surcoût ou un manque à gagner

Vous êtes exploitant agricole et volontaire

Surface agricole

Mesure Agro-environnementale

Vous êtes propriétaire et volontaire

Autres types de terrain

Contrat Natura 2000
- ni agricole ni forestier
- forestier

- Engagements rémunérés et non rémunérés en faveur de la biodiversité
- Pour 5 ans (30 ans pour les milieux forestiers)
- A la parcelle cadastrale
- Taux de subvention : 100%
- Possibilités d'exonération fiscale

Ces bonnes pratiques correspondent à des modes de gestion existants

Vous êtes acteur du site (exploitant, propriétaire, collectivité, pratiquant de loisirs, etc.)

Charte Natura 2000

- Engagements et recommandations
- Pour 5 ans
- A la parcelle cadastrale
- Possibilités d'exonération fiscale

Quelques actions financées à 100% dans le cadre de Natura 2000

- Développement de bois sénescents (vieillissants)
- Plantation et entretien de haies ou d'arbres isolés
- Restauration et entretien de la végétation des berges
- Curage locaux des canaux et fossés
- Entretien du réseau hydraulique et gestion des ouvrages des fossés à poissons
- Aménagements de sites de reproduction pour certains oiseaux
- Mise en défens des milieux et habitats sensibles
- Nettoyage sélectif et manuel des plages
- Lutte contre l'érosion des milieux dunaires
- Aménagements visant à réduire la mortalité animale liée aux routes et aux lignes électriques

4 Agir - Echanger - Agir - Echanger - Agir - Echanger -

Zoom sur… les fossés à poissons

Description : Plus d'un tiers des marais de Seudre (environ 3 000 ha) a évolué vers l'activité de « fossés à poissons ». Ceux-ci, composés aux deux tiers de prairies et d'un tiers d'eau, étaient le siège d'une activité piscicole florissante jusque dans les années 70.

Rôle et intérêts : ces zones remarquables jouent plusieurs rôles importants :
- *Un rôle culturel* : avec la transmission des techniques, des outils et des pratiques uniques et présence d'un abondant petit patrimoine architectural (« varagnes »)
-*Un rôle économique :* le fossé, lorsqu'il est entretenu, constitue une barrière pour le bétail, il permet aussi la valorisation des productions naturelles (poissons…).
- *Un rôle écologique :* ces zones très productives constituent d'importantes nourriceries pour de nombreux juvéniles de poissons (soles, bars, mulets…). Les fossés abritent aussi des espèces rares et protégées d'oiseaux, de mammifères et de plantes. Ils constituent notamment un refuge pour l'anguille, espèce menacée, qui y trouve nourriture et abri.
- *Un rôle hydraulique* : Ce sont des zones indispensables au maintien en état du chevelu des chenaux qui à terme s'envaseraient et disparaîtraient en absence de mouvement d'eau. Elles constituent des zones tampon importantes entre les activités agricoles et aquacoles, tout particulièrement en ce qui concerne la bonne qualité de l'eau au niveau des installations ostréicoles en aval.

Menaces : déprise agricole

Varagne © UNIMA

Fossé à poissons © CREAA

Le petit lexique Natura 2000

COPIL : Comité de pilotage

DOCOB : DOCument d'Objectifs

Sur les traces du…

ESPECE PROTEGEE

Cuivré des marais

Aussi appelé Grand cuivré, ce papillon tient son nom de sa couleur orange vif.
Sa durée de vie en tant qu'adulte est d'environ 10 jours. Deux générations se succèdent durant la même année : la première apparaît de la mi-mai à la fin juin, la seconde de fin juillet à fin août.
Ses sites de reproduction favoris sont les marais et les prairies humides. Les chenilles se nourrissent de feuilles d'oseille.

© OBIOS

Contacts
Gaëlle KANIA
10 rue du Maréchal Foch
17 320 Marennes
Tel : 05 46 85 98 41
Fax : 05 46 85 54 41
natura2000@bassin-de-marennes.com

Ana-Maria LE GOFF
59 route des Allées
17 310 Saint Pierre d'Oléron
Tel : 05 46 47 24 68
Fax : 05 46 47 12 88
am.legoff@cdc-oleron.fr

Plus d'informations :
www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

Directeur de publication : Jean-Luc ROUSSEAU
Coordination / conception/réalisation : Communauté de Communes du Bassin de Marennes - Gaëlle KANIA
Relecture : DREAL Poitou-Charentes - Aurore Perrault
Impression : Marennes Impression – Imprim'Vert
ISSN : 2267-2826 dépôt légal juin 2010 - Tirage 250 exemplaires
Cette lettre d'information est diffusée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice des DOCOB Natura 2000 commun aux sites FR540432 & FR 5412020, et aux sites FR 5400431 & FR 5410028. Cette démarche est menée avec la participation financière de l'Europe (programme FEADER), de l'Etat ainsi que de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.